



« AGRIFAUNE » EN ACTION EN PAYS DE CAUX

Concilier une agriculture performante, favorable à la faune, au petit gibier et à ses habitats, c'est l'enjeu d'«Agrifaune». Une opération nationale lancée le 30 mai 2006 après la signature d'une convention entre l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, la Fédération Nationale des Chasseurs, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et les Chambres Départementales d'Agriculture. Cette convention de partenariat « agriculture/faune sauvage/chasse » établit un cadre opérationnel pour une démarche concertée de soutien à une agriculture durable. Elle se décline sous la forme de conventions locales qui consolident et encouragent les projets territoriaux.

C'est dans ce cadre que la FDC76 a rejoint fin 2007 le réseau agrifaune avec pour champ d'expérience un territoire agricole d'une superficie de 3000 Ha en pays de Caux situé entre la vallée de la Saône et la vallée du Dun au nord de la commune de Luneray.

En raison des fortes problématiques érosion et ruissellement dans la région, la Fédération a développé un partenariat financier avec l'O.N.C.F.S, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le Département de la Seine-Maritime, la Chambre d'agriculture de Seine-Maritime sans oublier les GIC du Dun et du Vide Grés.

Objectifs prioritaires de l'opération agrifaune en Seine-Maritime :

- Favoriser les populations de petit gibier sédentaire de plaine présentes en renforçant les aménagements.
- Réussir l'implantation d'une population naturelle de faisans sur l'ensemble du ter-

ritoire (en raison de la forte sensibilité de l'espèce aux aménagements).

- Limiter le ruissellement et l'érosion par le biais des ouvrages favorables à la faune sauvage.

- Développer la biodiversité faunistique et floristique dans l'espace agricole.

L'animation de l'opération a été confiée à un jeune technicien originaire de la région, Vincent LIEURY pendant 4 mois et demi. 25 diagnostics chasse/érosion ont été établis chez les exploitants adhérents des GIC « du Dun » et du « Vide Grés ». En liaison avec les Syndicats de bassins versants, des préconisations d'aménagements ont été formulées. Elles se sont concrétisées par des aménagements conséquents sur le terrain :

- 70 petits buissons (de 15 m x 3 m plantés en double ligne)
- 6 000 m de bandes enherbées (et plantées) d'une largeur de 3 à 10 m (en concertation avec l'AREAS)

- Plantation de 3 fascines avec les « bassins versants ».

- Implantation prévisionnelle de 20 micro parcelles de couverts à gibier (maïs).

Cerise sur le gâteau, pour tout ceux qui ont adhéré au projet agrifaune et consenti au renforcement des aménagements sur leur territoire de chasse de plaine, l'implantation d'une population de faisans naturels très attendue, avec un premier lâcher d'été de 600 faisandeaux en 2008 (et autant en 2009).

Voilà quelques années, la P.A.C imposait un taux de jachères de 10% de la SCOP (+ la surface en lin), la démarche innovante d'Agri-faune met en évidence qu'avec une bonne dose de concertation et de réflexion et un taux de 0,5% consacré aux aménagements on peut apporter beaucoup au petit gibier de plaine. C.Q.F.D.

